



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 06790

Numéro SIREN : 484 958 137

Nom ou dénomination : A.H.M.

Ce dépôt a été enregistré le 16/10/2017 sous le numéro de dépôt 44197

AHM

BILAN ACTIF

page 1

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Présenté en Euros

Edité le 14/10/2017

ACTIFExercice clos le
31/12/2016
(12 mois)Exercice précédent
31/12/2015
(12 mois)

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	31 985	28 980	3 005	4,82	3 172	5,10
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	240		240	0,39	240	0,39
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	2 500		2 500	4,01	2 500	4,02
TOTAL (I)	34 725	28 980	5 745	9,22	5 912	9,50
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	1 700		1 700	2,73	1 444	2,32
Clients et comptes rattachés	5 226	3 680	1 547	2,48	11 415	18,34
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	1 000		1 000	1,61	1 395	2,24
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	3 449		3 449	5,54	4 716	7,58
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 444		2 444	3,92	1 316	2,11
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	25 733		25 733	41,31	32 807	52,72
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	19 516		19 516	31,33	2 357	3,79
Charges constatées d'avance	1 151		1 151	1,85	869	1,40
TOTAL (II)	60 220	3 680	56 541	90,78	56 319	90,50
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	94 946	32 660	62 286	100,00	62 230	100,00

PASSIF

Exercice clos le
31/12/2016
(12 mois)Exercice précédent
31/12/2015
(12 mois)**Capitaux propres**Capital social ou individuel (dont versé : 7 500)
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...

7 500

12,04

7 500

12,05

Ecart de réévaluation

Réserve légale

750

1,20

750

1,21

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées

Autres réserves

Report à nouveau

32 721

52,53

33 708

54,17

Résultat de l'exercice

-9 869

-15,83

-987

-1,58

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

TOTAL (I)

31 102

49,93

40 971

65,84

Produits des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

TOTAL (II)**Provisions pour risques et charges**

Provisions pour risques

Provisions pour charges

TOTAL (III)**Emprunts et dettes**

Emprunts obligataires convertibles

Autres Emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

. Emprunts

. Découverts, concours bancaires

Emprunts et dettes financières diverses

. Divers

. Associés

761

1,22

761

1,22

Avances & acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes fiscales et sociales

. Personnel

. Organismes sociaux

. Etat, impôts sur les bénéfices

. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires

. Etat, obligations cautionnées

. Autres impôts, taxes et assimilés

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

Instruments de trésorerie

Produits constatés d'avance

17 997

28,89

7 416

11,92

61

0,10

6 122

9,83

7 503

12,06

4 171

6,70

2 504

4,02

879

1,41

970

1,56

1 192

1,91

2 106

3,38

TOTAL (IV)

31 184

50,07

21 260

34,16

Ecart de conversion passif

(V)

TOTAL PASSIF (I à V)

62 286

100,00

62 230

100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Présenté en Euros

Edité le 14/10/2017

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises										
Production vendue biens										
Production vendue services	169 314		169 314	100,00	205 562	100,00	-36 248	-17,62		
Chiffres d'Affaires Nets	169 314		169 314	100,00	205 562	100,00	-36 248	-17,62		
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation										
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			1 371	0,81			1 371	N/S		
Autres produits			182	0,11	168	0,08	14	8,33		
Total des produits d'exploitation (I)			170 868	100,92	205 730	100,08	-34 862	-16,94		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)										
Variation de stock (marchandises)										
Achats de matières premières et autres approvisionnements										
Variation de stock (matières premières et autres approv.)										
Autres achats et charges externes			86 901	51,33	89 638	43,61	-2 737	-3,04		
Impôts, taxes et versements assimilés			1 757	1,04	2 846	1,38	-1 089	-38,25		
Salaires et traitements			79 089	46,71	95 625	46,52	-16 536	-17,28		
Charges sociales			12 031	7,11	15 565	7,57	-3 534	-22,69		
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 450	0,86	2 631	1,28	-1 181	-44,88		
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant										
Dotations aux provisions pour risques et charges										
Autres charges			13	0,01	5	0,00	8	160,00		
Total des charges d'exploitation (II)			181 241	107,04	206 310	100,36	-25 069	-12,14		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-10 374	-6,12	-580	-0,27	-9 794	N/S		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations										
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés										
Reprises sur provisions et transferts de charges			555	0,33	140	0,07	415	296,43		
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (V)			555	0,33	140	0,07	415	296,43		
Dotations financières aux amortissements et provisions										
Intérêts et charges assimilées										
Différences négatives de change										
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)										
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			555	0,33	140	0,07	415	296,43		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-9 818	-5,79	-440	-0,20	-9 378	N/S		

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Présenté en Euros

Edité le 14/10/2017

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	51	0,03	547	0,27	-496	-90,67
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	51	0,03	547	0,27	-496	-90,67
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-51	-0,02	-547	-0,26	496	90,68
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	171 423	101,25	205 870	100,15	-34 447	-16,72
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	181 292	107,07	206 857	100,63	-25 565	-12,35
RÉSULTAT NET	-9 869	-5,82	-987	-0,47	-8 882	-899,89
	<i>Perte</i>		<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier	5 516	3,26	4 767	2,32	749	15,71
Dont Crédit-bail immobilier						

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2016 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2015 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 62 285,81 E.

Le résultat net comptable est une perte de 9 869,17 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 19/04/2017 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 34 725

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	30 702	1 284		31 985
Immobilisations financières	2 740			2 740
TOTAL	33 442	1 284		34 725

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 28 980

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	27 530	1 450		28 980
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	27 530	1 450		28 980

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Instal./agenc.divers	27 769	25 932	1 837	de 5 à 10 ans
Mat.bureau & informatique	4 216	3 049	1 168	de 3 à 10 ans
TOTAL	31 985	28 980	3 005	

3.2 - Etat des créances = 15 771

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	2 500		2 500
Actif circulant & charges d'avance	13 271	13 271	
TOTAL	15 771	13 271	2 500

3.3 - Provisions pour dépréciation = 3 680

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	3 680				3 680
Comptes financiers					
Total	3 680				3 680

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.4 - Charges constatées d'avance = 1 151**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 7 500

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	75	100,00	7 500
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	75	100,00	7 500

4.2 - Etat des dettes = 31 184

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	761	761		
Fournisseurs	17 997	17 997		
Dettes fiscales & sociales	11 233	11 233		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1 192	1 192		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	31 184	31 184		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 1 075

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	196
Dettes fiscales & sociales	879
Autres dettes	
TOTAL	1 075

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 169 314**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	165 507	97,75 %
Produits des activités annexes	3 807	2,25 %
TOTAL	169 314	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 1 151

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	1 151
TOTAL	1 151

8.2 - Charges à payer = 1 075

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	196
Frs fact non parvenues(408100)	196
Dettes fiscales et sociales :	879
Etat autres charges a payer(448600)	879
TOTAL	1 075

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet AGI, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par AHM,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2016 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	62 286
Chiffre d'affaires hors taxes	169 314
Résultat net de l'exercice (perte)	-9 869

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour AGI
Fait à GENTILLY le 19/04/2017

- COMPTE RENDU DES TRAVAUX
- DECLARATIONS 2065 à 2065-Ter / 2031 à 2031-Ter
- FEUILLETS 2050 à 2059-D / 2033-A à 2033-D
- BILAN ACTIF ET PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DU BILAN ACTIF ET PASSIF
- DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DES CHARGES A PAYER
- DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR
- DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE
- DETAIL DES PRODUITS PERCUS D'AVANCE
- DETAIL DES REINTEGRATIONS DIVERSES
- DETAIL DES DEDUCTIONS DIVERSES
- FILIALES ET PARTICIPATIONS
- TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
- L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
- TABLEAUX DE GESTION

AHM

S.A.R.L. au capital de 7 500,00 Euros
Siège social : 72 Avenue Henri Ginoux

92120 MONTROUGE
R.C.S : 484958137

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2017**

Le 30/06/2017,
à 10h00,

Monsieur Marc DARGENCE, détenant 10 parts sociales,
Monsieur Stephan HOLTHOER, détenant 10 parts sociales,
Monsieur Joseph MENDES, détenant 80 parts sociales,

associés de la société **AHM**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Joseph MENDES, préside la séance en qualité d'Gérant associé

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016,
 - Quitus à la gérance,
 - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016, et affectation des résultats,
 - Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
 - Approbation de ces conventions,
- 

- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
 - du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.
- Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 lesquels font apparaître **une perte de -9 869,17 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2016** faisant ressortir **une perte de -9 869,17 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **32 720,78 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **22 851,61 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **22 851,61 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 22 851,61 Euros
- **Rappel des dividendes distribués**
- L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes correspondants au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenue non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
31/12/2015	0		
31/12/2014	0		
31/12/2013	11835		
31/12/2012	0		

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ;

ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre M. DARGENCE Marc et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que M. DARGENCE Marc, concerné par une convention, n'a pas pris part au vote.

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre M. HOLTHOER Stephan et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que M. HOLTHOER Stephan, concerné par une convention, n'a pas pris part au vote.

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre SARL JC INVEST représenté par M. MENDES joseph et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que SARL JC INVEST représenté par M. MENDES joseph, concerné par une convention, n'a pas pris part au vote.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance

